

# FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

SREP/SC.16/5  
29 novembre 2016

---

Réunion du Sous-comité du SREP  
Washington  
Mercredi 6 décembre 2016

Point 5 de l'ordre du jour

## **PROPOSITION POUR UNE PARTICIPATION RENFORCÉE DU SECTEUR PRIVÉ AU TITRE DU SREP (RÉSUMÉ)**

## Décision proposée

Ayant examiné le document SREP/SC.16/5, intitulé *Proposition pour une participation renforcée du secteur privé au titre du SREP*, le Sous-comité du SREP se félicite du travail effectué par l'Unité administrative des CIF et le Comité des BMD pour élaborer la proposition, qui fait suite à une demande formulée par le Sous-comité lors de ses réunions de juin 2016.

Le Sous-comité reconnaît que les investissements dans différentes formes de production décentralisée, y compris les réseaux autonomes d'énergie renouvelable et les miniréseaux, sont indispensables pour améliorer l'accès à l'énergie dans les pays les moins avancés. Il faudrait, à cette fin, renforcer davantage les possibilités de participation du secteur privé au titre du SREP.

À cet égard, le Sous-comité convient que les modifications ci-jointes au mécanisme du SREP pour le secteur privé, portant notamment sur l'envergure, les types d'investissements, les critères d'admissibilité des pays et le processus d'établissement de la réserve de projets et de leur soumission, offrent un solide cadre pour des opérations futures du secteur privé au titre du SREP.

Le Sous-comité encourage les pays qui sont en mesure de le faire de fournir des ressources en vue de la mise en œuvre de l'EPSP dans les meilleurs délais, étant donné qu'il faudra dégager suffisamment de ressources financières pour atteindre les objectifs du programme et en réaliser la mission.

## **1. Introduction**

1. À sa réunion de juin 2016, le Sous-comité du SREP a demandé à l'Unité administrative des CIF d'étudier la possibilité d'apporter des modifications aux mécanismes du SREP pour le secteur privé afin d'accroître la mobilisation des investissements du secteur privé dans les pays pilotes associés au SREP. Le présent document, qui fait suite à cette demande, présente les objectifs et la portée d'une proposition, dénommée Programme renforcé de promotion du secteur privé (EPSP), qui vise à mobiliser les investissements du secteur privé en faveur de l'accès à l'énergie et de la production décentralisée d'énergie renouvelable au titre du SREP. Ce programme, qui vient compléter les plans d'investissement des pays actuellement associés au SREP, sera assez souple pour permettre à tous les pays remplissant les conditions du SREP d'y participer et de saisir ainsi les opportunités qui s'offriront sur le marché.

## **2. Contexte**

2. La baisse rapide du coût des technologies ainsi que la croissance économique et l'augmentation de la demande d'énergie dans de nombreux pays en développement offrent au secteur privé d'importants débouchés commerciaux pour contribuer à régler les problèmes d'accès à l'énergie grâce aux sources d'énergie renouvelable. Les banques multilatérales de développement (BMD) sont particulièrement bien placées pour aider le secteur privé à surmonter les obstacles à l'investissement dans ces secteurs, même si l'on ne peut s'attendre à ce que les sources existantes et escomptées de financement concessionnel fournissent les financements divers et considérables dont les BMD ont besoin pour atteindre leurs objectifs en matière d'investissement climatique réalisé par le secteur privé. Le SREP est bien placé pour aider les BMD à relever ce défi en raison du caractère très concessionnel de ses ressources, de la souplesse de ces instruments de financement et de son efficacité opérationnelle.

## **3. Expérience et enseignements tirés de la participation du secteur privé au titre du SREP**

3. À ce jour, les investissements du secteur privé au titre du SREP ont été limités. C'est ainsi qu'a été lancé en 2012 le Programme de réserve consacrée à la collaboration avec le secteur privé (PSSA) pour remédier au problème. Le PSSA a montré qu'un mécanisme dédié peut accroître les investissements du secteur privé au titre du SREP, même s'il est admis que le modèle PSSA a imposé de nombreuses contraintes aux BMD en matière de programmation, ce qui a considérablement réduit son efficacité quant à la participation du secteur privé.

4. L'expérience tirée de l'établissement et de la mise en œuvre du PSSA, ainsi que les plans d'investissement des pays et les programmes dédiés au secteur privé (DPSP) du CTF, ont permis aux CIF et aux BMD de mieux saisir ce qui marche, et ce qui ne marche pas, de façon à orienter efficacement les financements concessionnels vers les projets novateurs du secteur privé dans les marchés difficiles. L'adaptabilité des CIF et la démarche axée sur l'apprentissage sur le tas suivie ont favorisé l'adoption d'une nouvelle approche du SERP fondée sur les enseignements tirés de l'expérience.

## **4. Proposition pour un Programme renforcé de promotion du secteur privé**

### **4.1 Objet et portée**

5. Il est proposé que, lorsque de nouvelles ressources suffisantes seront disponibles, celles-ci servent à financer le Programme renforcé de promotion du secteur privé (EPSP) pendant la prochaine phase de programmation du SREP. L'EPSP permettra de mettre en œuvre des projets novateurs d'énergie renouvelable et d'accès à l'énergie, dans le but d'attirer des financements privés propres à engendrer des résultats notables en matière de développement.

### **4.2 Admissibilité des pays et des BMD**

6. L'EPSP complétera les plans d'investissement des pays actuellement en exécution ou en préparation. Il est proposé d'élargir le nombre des pays pouvant bénéficier de l'EPSP à tous les 68 pays remplissant les conditions du SREP afin de donner aux BMD la souplesse opérationnelle qui leur permettra de saisir des opportunités dans un large éventail de marchés et de démontrer de nouveaux modèles opérationnels et technologies au fil du temps. Les financements au titre de l'EPSP viendront appuyer les projets ou clients du secteur privé, ou remédier aux obstacles et réduire les risques pour les investissements du secteur privé.

### **4.3 Mise en place de la réserve de projets et soumission des projets**

7. L'Unité administrative des CIF s'emploiera, en collaboration avec les BMD, à identifier et proposer des opportunités de financement du secteur privé au titre des domaines d'investissement cibles. Elle présentera une réserve indicative assortie d'un descriptif de programme correspondant au Sous-comité du SREP pour examen et approbation. Les BMD s'attacheront ensuite à élaborer des sous-programmes et des projets, lesquels seront soumis pour approbation aux fins de financement de façon continue, conformément aux procédures habituelles des CIF. Les projets seront régis par les modalités de gestion de la réserve de projets et la politique d'annulation du SREP.

### **4.4 Maximiser les synergies**

8. L'EPSP s'emploiera à renforcer les synergies, à partager les responsabilités et à éviter les doubles emplois avec d'autres initiatives mondiales, régionales et bilatérales telles que SE4ALL et IRENA qui ont vocation à remédier aux problèmes d'accès à l'énergie dans les pays remplissant les conditions du SREP.

## 4.5 Participation des pays

9. Les BMD élaboreront des projets et programmes au titre de l'EPSP en consultation avec les parties prenantes des secteurs public et privé et les bénéficiaires des pays participants. Les programmes seront alignés sur les stratégies de partenariat des BMD participantes et des stratégies sectorielles appropriées, qui sont activement mises à jour dans le cadre de consultations et de concertations régulières avec le gouvernement bénéficiaire et d'autres parties prenantes.

## 4.6 Types d'investissement au titre de l'EPSP

10. Trois premiers domaines d'investissement cibles ont été identifiés, dans lesquels les BMD ont indiqué qu'elles peuvent rapidement mettre en place une réserve solide de projets de qualité à brève échéance après capitalisation de l'EPSP.

### i. Énergies renouvelables hors réseau

- Transposer à grande échelle les installations solaires à usage domestique, notamment avec de nouvelles technologies de stockage et de paiement par terminal mobile
- Transposer à grande échelle et déployer des appareils électroménagers hors réseau à impact élevé aussi bien pour les ménages que pour les usages productifs
- Produire et diffuser des technologies d'éclairage et de cuisson propres et efficaces

### ii. Miniréseaux

- Appuyer les technologies et les modèles opérationnels innovants qui permettent de fournir de l'électricité aux populations locales au moyen de miniréseaux
- Accroître les capacités et fournir des financements concessionnels aux banques commerciales locales aux fins de prêts à des projets de miniréseaux

### iii. Énergie renouvelable raccordée au réseau

- Installer des systèmes décentralisés de production d'énergie solaire intégrés à la toiture pour usage résidentiel, commercial et industriel
- Lever les obstacles financiers auxquels font face les sociétés de production d'énergie décentralisée
- Appuyer les modes de financement innovants pour les centrales produisant de l'énergie renouvelable raccordée au réseau

Les investissements pourront bénéficier de prêts, de financements sur fonds propres, de garanties et de financements en monnaie locale. En fonction des ressources disponibles, des financements sous forme de dons pourraient être fournis dans le cadre de l'EPSP, mais seulement pour les services consultatifs.

## 4.7 Scénarios de financement

Pour assurer une programmation efficace, il faut des ressources considérables pour susciter l'intérêt des pays et des BMD et atteindre les objectifs souhaités. Deux scénarios de financement sont envisagés :

- i. **Scénario d'investissement minimum** (environ 100 millions de dollars USD). Ce scénario peut accompagner cinq à huit programmes d'investissement privé qui se trouvent à une étape de conception avancée et qui sont en mesure de fournir l'accès à l'énergie à un grand nombre de bénéficiaires.
- ii. **Scénario d'investissement renforcé** (200 millions de dollars USD ou plus). Ce scénario donne plus de possibilités aux BMD de constituer une réserve solide de 10 à 15 programmes d'investissement du secteur privé et permet d'avoir plus d'effets de démonstration et d'assurer des changements en profondeur dans divers secteurs et marchés.